

## PRÉFECTURE DE LA SEINE-SAINT-DENIS

Le Préfet de la Seine-Saint-Denis

Direction régionale et interdépartementale de l'Équipement et de l'Aménagement Île-de-France

Unité Territoriale Seine-Saint-Denis

Service Environnement et Urbanisme Réglementaire

Pôle Connaissance et Prévention des Risques

ARRETE nº - 2011 /3350

relatif à la mise à jour de l'information des acquéreurs et des locataires de biens immobiliers sur les risques naturels et technologiques majeurs situés sur la commune de Bagnolet

Le Préfet de la Seine-Saint-Denis Officier de la Légion d'honneur Commandeur de l'Ordre national du mérite

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu le code de l'environnement, notamment les articles L. 125-5 et R. 125-23 à R. 125-27 ;

Vu le code de la construction et de l'habitation, notamment les articles L. 271-4 et L. 271-5 ;

**Vu** le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et les départements ;

Vu le décret n° 2010-1254 du 22 octobre 2010 relatif à la prévention du risque sismique ;

 ${
m Vu}$  le décret n° 2010-1255 du 22 octobre 2010 portant délimitation des zones de sismicité du territoire français ;

Vu l'arrêté préfectoral n° 07-3642 du 3 octobre 2007 relatif à l'information des acquéreurs et des locataires de biens immobiliers sur les risques naturels et technologiques majeurs situés sur la commune de Bagnolet ;

Vu l'élaboration par l'inspection générale des carrières de la carte d'aléas mouvements de terrain sur le territoire de la commune de Bagnolet ;

Considérant l'obligation d'information prévue aux I, II et III de l'article L. 125-5 du code de l'environnement;

Sur proposition de Monsieur le secrétaire général de la préfecture de la Seine-Saint-Denis ;

## ARRETE:

#### Article 1er:

Le dossier d'information annexé à l'arrêté n° 07-3604 du 3 octobre 2007 susvisé est modifié. Les éléments nécessaires à l'information sur les risques naturels et technologiques majeurs des acquéreurs et des locataires de biens immobiliers situés dans la commune de Bagnolet sont mis à jour dans le dossier d'information annexé au présent arrêté.

#### Article 2:

Ce dossier comprend:

- une fiche synthétique listant les risques recensés sur le territoire de la commune et les documents de référence attachés, et donnant des indications sur l'intensité des risques recensés lorsque cette dernière est connue;
- les documents auxquels le vendeur ou le bailleur peut se référer.

Ce dossier est librement consultable en mairie de Bagnolet, sous-préfecture de Bobigny et à la préfecture de Bobigny aux jours et heures habituels d'ouverture des bureaux.

### Article 3:

Les informations contenues dans ce dossier sont mises à jour au regard des conditions mentionnées à l'article L. 125-5 du code de l'environnement.

### Article 4:

Une copie du présent arrêté et du dossier d'information est adressée au maire de la commune de Bagnolet et à la chambre départementale des notaires.

Le présent arrêté sera affiché en mairie de Bagnolet, publié au recueil des actes administratifs de l'Etat dans le département et accessible sur le site internet de la préfecture.

#### Article 5:

Mesdames et Messieurs le secrétaire général de la préfecture de la Seine-Saint-Denis, le directeur de cabinet, le sous-préfet d'arrondissement, le directeur de l'Unité territoriale Seine-Saint-Denis de la Direction régionale et interdépartementale de l'Equipement et de l'Aménagement d'Ile-de-France et la commune de Bagnolet sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'application du présent arrêté.

Fait à Bobigny, le 3 0 DEC. 2011

Le Préfet

Christian Lambert

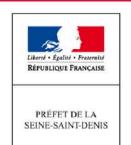


## Préfecture de Seine-Saint-Denis

## Commune de BAGNOLET

Informations sur les risques naturels et technologiques pour l'application des I, II, III de l'article L 125-5 du code de l'environnement

1. Annexe à l'arrêté préfectoral n° 2011/3350	du	30,	/12/11	mis à	jour le				
2. Situation de la commune au re	gard d'u	n ou plusieu	ırs plans d			ques natu	rels pre	évisibles [	PPRn]
La commune est située dans l	e périmè	etre d'un PP	Rn				oui X	non	
prescrit	date 31 mars 2004				aléa	Mouvements de terrain			
prescrit	date 23 juillet 2001				aléa	Mouvements de terrain dus au retrait-gonflement des argiles			
Les documents de référence	sont:								
Carte des aléas liés aux anciennes carrières ( 1/5 000 léme )						Consultable sur Internet X			
Carte des aléas liés au retrait-gonflement des argiles ( 1/50 000 <sup>lème</sup> )						Consultable sur Internet X			
3. Situation de la commune au re	gard d'u	n plan de p	révention	de risques to	echnolo	giques	[PPRt]		
La commune est située dans le périmètre d'un PPR t							oui	non	X
Les documents de référence	sont:								
4. Situation de la commune au re en application des articles R 563-4 et l	R 125-23 du	code de l'env	vironnement Forte	modifiés par le Moyenne	s décrets Modé	n°2010-125 rée Fail	54 et 2010 ole	)-1255 Très faib	
La commune est située dans une	zone de	sismicite	zone 5	zone 4	zone :	3 zon	ne 2	Zone 1	X
		pièd	ces jointe	S					
5. Cartographie extraits de documents ou de dossiers	permettan	t la localisation	n des immeut	oles au regard	des risqu	es encourus	S		
Extrait au 1/100 000 <sup>ième</sup> de la carte (pour toute localisation précise, il Extrait au 1/10 000 <sup>ième</sup> de la carte (pour toute localisation précise, il	est recor des aléas	nmandé de co liés aux anci	onsulter la c ennes carriè	arte des aléa eres	s au 1/50				
6. Arrêtés portant ou ayant porté	reconna	issance de	l'état de c	atastrophe i	naturell	e ou tech	inologi	que	
La liste actualisée des arrêtés est con	sultable su	r le site portail	www.prim.ne	t dans la rubric	que « Ma	commune	face aux	risques »	
Date décembre 2011						len	réfet de	e départe	ment





# CARTE DE L'ALÉA RETRAIT-GONFLEMENT DES SOLS ARGILEUX

## DÉPARTEMENT DE LA SEINE-SAINT-DENIS

ALÉA FORT

ALÉA MOYEN

ALÉA FAIBLE

ZONE A PRIORI NON ARGILEUSE, non sujette au phénomène de retrait-gonflement sauf en cas de lentille ou de placage argileux local non repéré sur les cartes géologiques actuelles

Limites communales

Echelle : 1 / 100 000

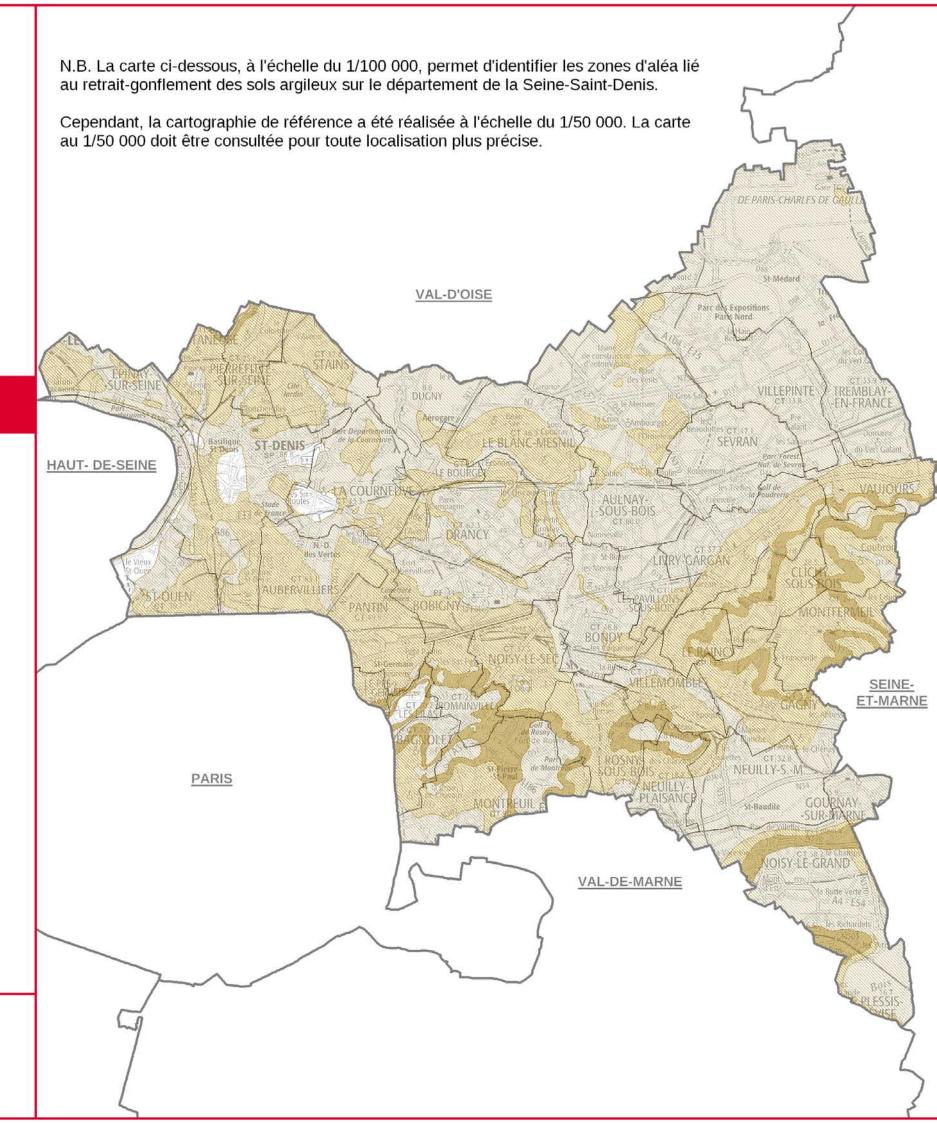
( pour une impression au format A3 )

0 1 2 km

Données : Aléas © UTEA 93 et BRGM 2007 Fond de carte : SCAN 100 © ® IGN 2007 Réalisation : UTEA 93 / SEUR / PCPR

Sources

Limites départementales





PRÉFET DE LA SEINE-SAINT-DENIS



# CARTE DES ALÉAS LIÉS À LA PRÉSENCE D'ANCIENNES CARRIÈRES

## **COMMUNE DE BAGNOLET**

ALÉAS TRÈS FORTS

ALÉAS FORTS

ALÉAS MOYENS

ALÉAS FAIBLES

Limite communale

Echelle: 1 / 10 000

0 100 200 m

Sources

Données : Aléas © UTEA 93 et IGC 2011 Fond de carte : BD TOPO © ® IGN 2008 Réalisation : UTEA 93 / SEUR / PCPR

